



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 032-18

Objet : RS - Demande de subvention pour les travaux sur les digues et voiries suite aux dégâts causés par les crues lors de la tempête Eleanor

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 032-18

objet **RS - Demande de subvention pour les travaux sur les digues et voiries suite aux dégâts causés par les crues lors de la tempête Eleanor**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, et Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels et de la transition énergétique, exposent que des dégâts ont été causés sur les digues et ouvrages de la Leysse par la crue du 4 janvier 2018 lors de la tempête Eleanor.

Les secteurs identifiés particulièrement touchés nécessitant des travaux de confortement immédiat et à moyen terme sont les suivants :

- Chambéry, quai des Allobroges : berge à l'aval du pont Gambetta en rive gauche de la Leysse, ouvrage de soutènement du quai des Allobroges.
Un effondrement de la berge sur une vingtaine de mètres à l'aval immédiat du pont a nécessité des travaux de confortement urgents. Un cisaillement important en pied de berge sur un linéaire plus important nécessitera d'autres travaux de confortement en période de basses eaux.
- Saint-Alban-Leysse, digue supportant la voie verte au bout du chemin des Glières : effondrement du parement interne de la digue rive droite de la Leysse.
La reprise en enrochements du pied de digue interne et le talutage jusqu'à l'accotement de la piste cyclable devront être réalisés en période de basses eaux cette année.
- La Motte-Servolex, digue supportant la voie verte à l'aval du Tremblay : reptation du parement interne de la digue rive droite de la Leysse, supportant une piste cyclable.
Les travaux urgents suivants ont dû être réalisés : abattage d'un arbre créant un surpoids, et épaulement de maintien sur le parement externe. D'autres travaux sont à réalisés en période de basses eaux : reprise en enrochements du pied de digue interne, et talutage jusqu'à l'accotement de la piste.

Le montant estimatif total des travaux réalisés et nécessaires à court terme est évalué à 156 315 € HT.

Ces investissements imprévus étant liés à un évènement climatique exceptionnel, ils sont éligibles pour bénéficier de subventions de la part :

- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'aide exceptionnelle liée aux conséquences de la tempête Eleanor,
- de l'Etat, au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Chambéry métropole - Coeur des Bauges étant maître d'ouvrage des travaux urgents et à venir à court et moyen termes, il est proposé de demander une participation financière à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Etat pour le financement de ces travaux imprévus.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Coeur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des cours d'eau et de protection contre les crues,

Vu les statuts de Chambéry métropole – Coeur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de toute subvention,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat pour financer les travaux nécessaires suite aux conséquences des intempéries du début d'année 2018,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande de subvention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 032-18

Objet de l'acte :	RS - Demande de subvention pour les travaux sur les digues et voiries suite aux dégâts causés par les crues lors de la tempête Eleanor
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	22 mars 2018
Annexe :	Plan de localisation des 3 secteurs dégradés par la Tempête Eleanor;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20762H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20762H1

Date de transmission en Préfecture :	30 mars 2018
Date de réception en Préfecture :	30 mars 2018